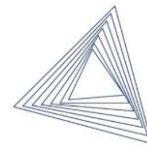


## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



# PhiiM Flexible Multi Assets

Cet OPCVM est géré par Phi Investment Managers

Code ISIN : FR0013507902 (Part R)

## Objectifs et politique d'investissement

• **Objectif de gestion** : L'objectif de l'OPCVM est de surperformer sur une durée de placement conseillé de 3 ans l'€STER capitalisé + 2% net de frais de gestion, par la mise en œuvre d'une gestion reposant essentiellement sur de l'allocation d'actifs et sur une rigoureuse sélection d'ETFs et/ou OPC.

• **Indicateur de référence** : L'indice de référence retenu est l'indice €STER (ESTRON Index) capitalisé + 2%. L'€STER (European Short Term Rate) est un taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque centrale européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers.

• **Politique d'investissement** : La politique d'investissement de cet OPCVM repose sur une gestion discrétionnaire via des investissements principalement en ETFs mettant en œuvre une gestion sur les marchés « actions » ou « taux » de toutes zones géographiques et classes d'actifs. Le fonds pourra également investir en parts ou actions d'OPCVM, de FIA de droit français ou européen, et/ou de fonds d'investissement de droit étranger. Le fonds investit dans les ETFs/OPC investissant sur les marchés de taux en fonction de la prime de risque ou sur les marchés actions en fonction du niveau de valorisation, selon notre analyse et accessoirement selon l'environnement macro-économique.

Les gérants appliqueront un processus de sélection et de suivi des ETFs/OPC composé de 4 étapes : (i) Identification de la stratégie à répliquer, (ii) Construction d'un échantillon de fonds comparables, (iii) identification du meilleur instrument par le biais d'une analyse quantitative, (iv) Vérifications des caractéristiques de l'ETF sélectionné (critères quantitatifs (performance, rentabilité, etc.) et qualitative (rencontre de l'équipe de gestion, stabilité de la société de gestion).

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif en ETFs/OPC ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, et/ou trackers et jusqu'à 30% maximum, en FIA "Taux" et/ou « Actions ».

Le portefeuille sera exposé via les ETFs/OPC :

- de 10% à 80% sur les marchés actions internationales, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
  - 50% maximum aux actions de petites et moyennes capitalisations (dont la capitalisation boursière est comprise entre 300 millions d'euros et 10 milliards d'euros),
  - 20% maximum aux actions de pays émergents.
- de 20% à 90% aux produits de taux et/ou obligataires (instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) dont 25% maximum en titres High Yield dits spéculatifs. La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux d'intérêt est comprise entre -8 et 15.
- de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro dont 25% maximum sur les devises des pays émergents.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés français et étrangers, via des futures ou des options sur indices, ou par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré portant sur les devises des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Espace Économique Européen). Les contrats financiers à terme seront utilisés dans un but de couverture totale ou partielle du portefeuille aux marchés d'action, de taux, ou de change jusqu'à 100% de l'actif net.

- Affectation des sommes distribuables: capitalisation
- Durée minimum de placement recommandée : 3 ans

• **Conditions de souscription et de rachat** : La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours d'ouverture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 11h. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative en J.

## Profil de risque et de rendement



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée de l'OPCVM caractérisée par une grande flexibilité sur l'allocation entre les marchés actions et taux ainsi que par la possibilité de couvrir les positions prises.

• Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM. • La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque". • La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer avec le temps.

## Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.



## Frais

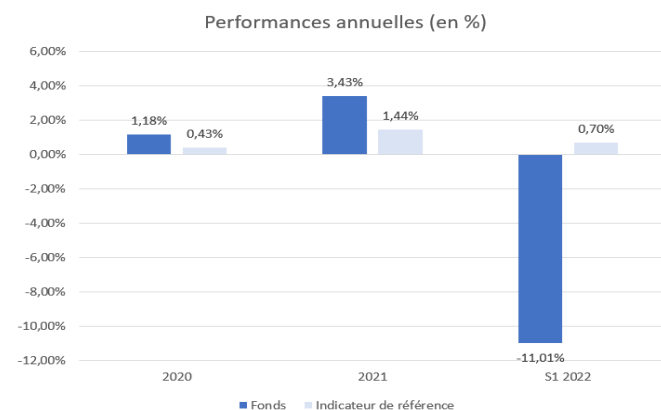
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais d'entrée                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Frais de sortie                                                                                                                                                                                                                                                                             | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Frais courants (en % de l'actif net)                                                                                                                                                                                                                                                        | 2.16%                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Commission de surperformance                                                                                                                                                                                                                                                                | 20% TTC de la surperformance par rapport à l'actif de référence calculé à partir de la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans, conformément aux orientations ESMA. La commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Le montant prélevé au titre de l'année 2021 est de xx%. L'indice de référence est €STER + 2%. |

Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais à la date d'agrément. Ces frais peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.**

## Performances passées



Cet OPCVM a été créé en 22/06/2020.

Les performances seront calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles et sont adressés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Phi Investment Managers - Service Commercial - 41, rue Saint Ferdinand 75017 Paris.

Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.phiim.fr](http://www.phiim.fr).

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.phiim.fr](http://www.phiim.fr).

Fiscalité : Support de contrat d'assurance-vie. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Information US persons (FATCA) : Les parts de cet OPCVM ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). La responsabilité de Phi Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Phi Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.